

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 27 juin 2024

| NOMBRE DE MEMBRES                          |                   |                                                 |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| AFFERENTS<br>AU CONSEIL<br>MUNICIPAL<br>15 | EN EXERCICE<br>13 | QUI ONT PRIS<br>PART A LA<br>DELIBERATION<br>12 |

|                                          |
|------------------------------------------|
| DATE DE LA CONVOCATION :<br>21 Juin 2024 |
|------------------------------------------|

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Frédérique BARNOUD - Yves BELTRAN - Christian RULLIAT - Fabien CAFFIER - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fanny CHABRAN - Pierre DURAND - Guy LHOPITAL

Etaient absents : Valérie DEJOUR (pouvoir à Christian RULLIAT) - Olivier AIGLON (pouvoir à Fabien CAFFIER) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Fanny CHABRAN

D/2024-056

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature d'une convention tripartite de formation professionnelle BAFD entre la Commune, M. Nathaniel HEBRARD et l'association LA MARMITE

Madame la Maire expose que M. Nathaniel HEBRARD, adjoint d'animation auprès du service Périscolaire/Espace jeunes doit poursuivre sa démarche de professionnalisation, en vue de valider son positionnement en tant que directeur adjoint de la structure. A ce titre, il va effectuer son second stage pratique BAFD.

Une mission lui est proposée par l'association LA MARMITE, organisatrice en accueil collectif de mineurs, durant la période du 8/07/2024 au 26/07/2024, en qualité de directeur du centre de jeunes âgés de 3-12 ans, à Saint Maurice lès Château neufs.

En contrepartie des missions effectuées dans le cadre de ce stage par cet agent communal, il a été convenu que l'organisme d'accueil versera à la commune la somme de 950 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

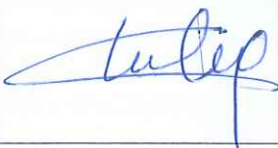
**AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention tripartite à intervenir entre la commune, et l'association LA MARMITE, ainsi que M. HEBRARD Nathaniel, dans le cadre du stage pratique BAFD de ce dernier, organisé par l'association, du 8 juillet 2024 au 26 juillet 2024 inclus (en annexe)

**DIT** que, en compensation, l'association versera à la commune la somme de 950 €,

**CHARGE** Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



|                             |                                                                                   |                                 |                                                                                     |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Fanny CHABRAN<br>Secrétaire |  | Agnès NELIAS<br>Madame la Maire |  |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|

Acte rendu exécutoire - 2 JUIL. 2024  
Après dépôt en Préfecture le : - 2 JUIL. 2024  
Publication ou notification du : - 2 JUIL. 2024  
Publication site internet le : - 2 JUIL. 2024  
Affichage de la liste des délibérations le : 01/07/2024



## Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON

Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34

Courriel : mairie@yzeron.com

### CONVENTION TRIPARTITE

#### STAGE PRATIQUE BAFD 2eme partie

#### HEBRARD Nathaniel

Entre les soussignés :

- La commune d'YZERON, 31 grande rue, 69510 YZERON, représentée à cet effet par Madame Agnès NELIAS, Maire, autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 Juin 2024,
- L'association « La Marmite », 497 rue Gensoul 71740 Châteauneuf, représentée par Madame Corre Marine, directrice de l'Alsh,
- M. HEBRARD Nathaniel, adjoint d'animation des services Périscolaire et Espace jeunes de la commune d'YZERON,

Considérant que M. HEBRARD doit finaliser son cursus BAFD, et effectuer son stage pratique dans un organisme autre que la commune d'YZERON, à la demande de la Direction de la Cohésion Sociale,

Considérant que ce BAFD est nécessaire pour accomplir ses missions de directeur ou directeur adjoint d'accueil de loisirs,

Est conclue la convention suivante :

#### **ARTICLE 1 :**

M. HEBRARD Nathaniel effectue son stage pratique BAFD auprès de L'association « La Marmite », en qualité de directeur d'un centre de jeunes âgés de 3 à 12 ans, du 8 au 26 juillet 2024 inclus.

#### **ARTICLE 2 :**

En contrepartie des missions effectuées par M. HEBRARD Nathaniel, L'association « la marmite » verse à la commune, à l'issue du stage accompli, et dans le délai d'un mois, la somme de 950 € TTC.

**ARTICLE 3 :**

Durant ce stage, M. HEBRARD est placé sous la responsabilité de L'association « La Marmite ». Toutefois, tout accident du travail relèvera de la commune d'YZERON.

**ARTICLE 4 :**

Tout litige né de la présente convention, relève du Tribunal Administratif de LYON.

Fait à YZERON, le

Agnès NELIAS,

Maire d'YZERON

M. HEBRARD Nathaniel

L'association « La Marmite »

